



# Plein Pot Flash

Compte rendu de permanence du 18 octobre 2019

*En présence de : Dominique, Joël, Luc, Michel, William*

## 1. RETOUR SUR LES ACTIONS ET/OU INTERVENTIONS DE LA FFMC 88

### 1.1. Analyse des accidents sur les Vosges (documents établis par un motard)

Patrick Peduzzi, motard, nous a fait parvenir trois documents :

- Courrier au maire d'Épinal concernant le stationnement en sens inverse
- Liste des motards victimes du « tourne à gauche » de 2013 à 2018
- Liste de divers autres accidents impliquant des motos de 2013 à 2018

La FFMC 88 le remercie vivement de son investissement et de ses analyses. Michel et Luc souhaitent le rencontrer, par exemple lors de notre prochaine permanence le 15 novembre. En attendant, ils vont étudier chacun des fichiers et lui enverront une réponse ; ils nous en feront un retour également.

## 2. INFORMATIONS NATIONALES ET MOUVEMENT FFMC

### 2.1. Appel à projet de la Fondation Mutuelle des Motards

La Fondation Mutuelle des Motards lance un appel à projet, pour des initiatives orientées en sécurité routière des deux-roues motorisés. Cette invitation est offerte à des jeunes gens de 14 à 25 ans, avec un prix de 2 000 €.

Ce projet vise à attirer leur attention sur les problématiques et les bonnes pratiques liées à l'usage des deux-et-trois-roues motorisés, en récompensant une initiative visant à promouvoir un comportement respectueux, solidaire, de partage et de liberté des usagers des deux-et-trois-roues motorisés sur le réseau routier.



Les trois axes sont :

- Prévention : diminuer les risques en agissant sur la connaissance des individus concernés ;
- Sécurité passive : améliorer au moyen de nouveaux dispositifs, de protection ou de limitation des conséquences d'un accident, la sécurité passive (les dispositifs accélérant la prise en charge par les services d'urgence sont inclus dans cet aspect) ;
- Recherche : développer les connaissances autour de l'usage des deux-et-trois-roues motorisés et de leurs interactions avec les autres usagers.

La candidature pourra être libre ou via une association. La date de limite de dépôt de dossier est fixée au 28/10/2019 : <https://www.fondationmutuelledesmotards.org/appels-a-projets.php>.

Les articles d'information sur cette initiative sont à suivre sur :

<https://www.fondationdelavenir.org/appel/appel-a-prix-jeunes-2-3-roues-motorises/>

<https://ffmc.asso.fr/jeunesse-et-securite-sur-la-route>



## 2.2. Nouvelle recrue au Secrétariat National

Aurélié Ronfort est la nouvelle recrue du secrétariat national de la FFMC au poste de secrétaire de direction. Motarde depuis 2009 (Gladius) et adhérente depuis quelques années, 40 ans et jeune maman, c'est pour elle non seulement un tournant personnel, mais également un tournant professionnel après plusieurs années dans le domaine des ressources humaines.

## 2.3. Courrier aux élus pour l'exclusion des 2-3RM des ZFE

En tant que département relativement peu dense, les Vosges ne sont pas (encore) concernées, mais il est clair que les grandes villes aux environs seront touchées ; autrement dit, si des « Zones à Faibles Émissions » (ZFE) sont décidées par les mairies, il sera impossible de se rendre en centre-ville à Nancy, Metz, Besançon, etc. avec une moto « Crit'air 4 » (c'est-à-dire mise en circulation avant le 1<sup>er</sup> juillet 2004). Il est nécessaire de réagir rapidement avant que cela soit voté.

# 3. ACTIONS ET/OU INTERVENTIONS DE LA FFMC 88 À VENIR

---

## 3.1. Conseil de Région des 26 et 27 octobre à Besançon : questions à aborder

- En premier lieu, mais la FFMC 88 ne sera probablement pas la seule à se poser cette question : que devient notre combat contre le 80 km/heure généralisé ?
- Fonds de solidarité des assurances : il est prévu de sanctionner les conducteurs non assurés par un contrôle systématique en cas d'infraction. Cependant, les sanctions sont relativement légères. Est-ce qu'il est opportun de demander des sanctions plus sévères (diminution des dépenses du Fonds de Solidarité et, par conséquent, diminution nos primes) ou si une répression plus vive ne se retournerait pas contre nous au vu de l'attitude actuelle de la sécurité routière ?
- ERJ : quelle solution peut-on envisager pour pallier le manque de bénévoles et intervenants alors que les demandes des établissements vont croissantes ?
- Fournisseur d'accès (pour héberger le site FFMC local avec envoi de Newsletter) : qui utilise quoi, à quel prix et avec quels services ?

# 4. POINT ERJ

---

Trois interventions ERJ ont été réalisées ce mois-ci : Senones, Bruyères, Corcieux. Il n'en reste plus qu'une à faire d'ici la fin de l'année.

Aujourd'hui, la FFMC 88 n'a plus que trois intervenants réguliers pour assurer des dizaines d'actions au 1<sup>er</sup> semestre 2020. C'est-à-dire qu'on a moins d'intervenants (3 au lieu de 5) pour plus de demandes.

Michel est très inquiet par le manque de bénévoles, il serait dommage de devoir refuser les demandes des collègues et lycées.



## 5. POINT ADHÉSIONS

---

Fédé 88 : 65 adhérents, dont un taux de réadhésion de 69.01 % et 32 membres de droit (contre 71 adhérents l'année dernière à la même période et 17 membres de droit)

Fédé Nationale : 6 923 adhérents, dont un taux de réadhésion de 60.3 % (contre 9 131 adhérents l'année dernière à la même période)

## 6. INFORMATIONS DIVERSES

---

### 6.1. Poursuite de l'opération « Récupération de casques pour les pompiers » ?

L'opération de récupération de casques pour les pompiers en début d'année a été un succès. Dorénavant, la FFMC 88 s'engage à récupérer tous les casques usagés dont les motards veulent se débarrasser tout en faisant une bonne action. Pour cela, il leur suffira de les déposer lors d'une permanence (chaque 3<sup>e</sup> vendredi du mois).



### 6.2. Limites des airbags

Un utilisateur de l'airbag InMotion a fait parvenir un mail à la FFMC pour signaler un problème :

« Un motard toulousain vient de chuter suite à une perte de l'avant à environ 50 à 60 km/h. Heureusement pour lui, il était bien équipé (blouson de cuir et pantalon renforcé), très bien équipé même puisqu'il avait aussi un airbag InMotion... qui ne s'est pas déclenché ! Il a donc écrit à InMotion pour savoir pour quelle raison l'airbag n'a pas fonctionné. InMotion s'est alors retranché derrière le mode d'emploi qui indique que l'airbag ne se déclenche, en cas de "LowSlide", que s'il y a roulades ! »

Attention donc au choix d'un airbag, quelle que soit la marque, à bien se renseigner auprès du vendeur (s'il a bien été informé lui-même) et lire en détail le mode d'emploi fourni.

### 6.3. Blocage de sécurité de notre fournisseur d'accès 1&1

Notre hébergeur a mis en place de nouvelles procédures de sécurité plus strictes et, à la suite de l'envoi d'une Newsletter, nous avons fait l'objet d'un blocage de sécurité (plus aucun envoi par mail, juste la réception).



Pour la petite histoire, le mail d'avertissement, envoyé le 1<sup>er</sup> octobre demandait une réponse en retour par mail (impossible puisque bloqué). Un technicien de 1&1 joint par téléphone a bien voulu prendre en compte notre demande de déblocage et l'a transmise au service concerné. Quelques jours plus tard, après rappel, il nous a été confirmé que le dossier était en cours de traitement, mais que ça pouvait prendre jusqu'à une semaine. Au bout d'une semaine, un nouvel appel à 1&1 nous a appris que rien ne serait fait tant qu'il n'y avait pas de courrier écrit (ce qui a alors été fait par deux fois, la première adresse de retour indiquée dans le message d'origine n'étant pas le bon). De plus, selon le technicien, il n'est pas normal d'envoyer des newsletters à partir de notre nom de domaine (ffmc.com), qu'il fallait donc en utiliser un autre et, par ailleurs, que notre module d'envoi de newsletter n'était pas conforme, il valait mieux utiliser celui que 1&1 propose à 4 € par mois. Enfin, lors d'un dernier appel, un peu plus aimable celui-là, des éléments plus précis nous ont été communiqués sur la raison du blocage de sécurité : trop d'envois mail d'un coup, trop d'adresses invalides (en proportion du nombre de messages envoyés) et utilisation d'un module qui utilise le type « formulaire » ce qui déplait à leurs serveurs. Après un dernier mail pour confirmer toutes ces informations, tout a été débloqué le 17 octobre.

À l'heure actuelle, un nouveau paramétrage des envois de newsletters a été mis en place pour diminuer le taux d'erreur, mais il faudra très rapidement changer de module pour satisfaire aux critères de sécurité de 1&1.

#### 6.4. Prochaine permanence

La prochaine permanence se tiendra le vendredi 15 novembre 2019.

